

Liste des pièces justificatives pour le recours DALO

*Cette liste est non exhaustive et à adapter à chaque situation pour les pièces complémentaires**

Situation administrative :

⇒ Copie de l'attestation de demande de logement social.

 **En cas de renouvellement, joindre la dernière attestation de demande de logement social.**

⇒ Copie recto-verso de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) ou du titre de séjour en cours de validité pour toutes les personnes mentionnées sur le formulaire DALO.

 **Les personnes mentionnées sur le formulaire DALO sont les mêmes personnes indiquées sur la demande de logement social.**

Situation familiale :

⇒ Copie du livret de famille

A défaut : Copie de l'acte de naissance / copie de l'acte de mariage / du contrat de PACS / certificat de concubinage / jugement de divorce ou acte de saisine du Juge des affaires familiales ...

Situation professionnelle et financière :

⇒ Copie des 3 derniers justificatifs de ressources :

- * 3 derniers bulletins de salaire ;
- et/ou* * 3 dernières attestations du Pôle emploi ;
- * 3 dernières attestations de la CAF.

⇒ Copie du dernier avis d'imposition pour toutes les personnes majeures mentionnées sur le formulaire DALO.

Cas des bénéficiaires sans délai : *copie des justificatifs relatifs au logement prouvant le caractère prioritaire et urgent*

⇒ **Dépourvu de logement :**

- * attestation SIAO ou 115 ;
- * factures d'hôtel, ...
- * attestation d'hébergement récente + copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge.

⇒ **Hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition ou un logement foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) depuis plus de 18 mois :**

- * copie du contrat d'hébergement ;
- * attestation d'hébergement récente.

⇒ **Menacé d'expulsion :**

- * copie du contrat de bail ;
- * copie du jugement d'expulsion ;
- * copie du commandement de quitter les lieux ;
- * s'il y a lieu : courrier de la Préfecture relatif au concours de la force publique.



⇒ **Logement impropre à l'habitation ou dangereux :**

- * copie du contrat de bail ;
- * arrêté préfectoral d'insalubrité ou d'impropre à l'habitation ;
- et/ou**
 - * arrêté de péril ;
 - * rapport d'architecte, ...

⇒ **Logement présentant certaines caractéristiques de non-décence AVEC la présence d'une personne handicapée ou avec la présence d'une personne ayant à charge un enfant mineur ou une personne handicapée :**

- * copie du contrat de bail ;
- * copie de la carte MDPH ou tout autre document attestant du handicap ;
- * copie de tout justificatif attestant de l'état du logement (*rapport du Service Hygiène Communal, rapport de l'Agence Régionale de Santé, PV d'huissier, rapport social, courrier de la CAF, lettres du locataire au bailleur, ...*)

⇒ **Logement manifestement sur-occupé AVEC la présence d'une personne handicapée ou avec la présence d'une personne ayant à charge un enfant mineur ou une personne handicapée :**

- * copie du contrat de bail ;
- * copie de la carte MDPH ou tout autre document attestant du handicap ;
- * copie de tout document attestant de la sur-occupation : la preuve de la surface du logement en m² (*contrat de bail, quittance de loyer, attestation CAF remplie par le bailleur, Rapport du Service Hygiène Communal, Rapport de l'ARS, courrier de la CAF, Rapport social...*)

Les conditions de sur-occupation sont définies par la loi : [art. R822-25 du Code de la Construction et de l'Habitation](#)

⇒ **Logement non adapté au handicap :**

- * copie de la carte MDPH ou tout autre document attestant du handicap ;
- * copie du contrat de bail et état des lieux ;
- * preuve de non adaptation (*attestation médicale, note sociale, passage d'une association, ...*)

Justificatifs éventuels des démarches préalables pour le relogement :

(*par exemple : lettre de demande de travaux au bailleur, demande de mutation de logement, lettre de refus de dossier des agences immobilières...*)

***Pièces complémentaires à ajouter selon la situation du ménage :**

⇒
⇒
⇒
⇒
⇒

Adresse de la Commission de médiation DALO des Yvelines :

Le formulaire DALO doit être :

- * Rempli, daté, signé par le demandeur ;
- * Accompagné des copies des pièces justificatives ;
- * Envoyé en **lettre recommandée avec accusé de réception** à :

Secrétariat de la commission de médiation DALO des Yvelines

TSA 56790

95905 Cergy Pontoise Cedex 9

